

biens énumérés dans un état dressé en 1739 et relatant la valeur locative des biens provenant de la première femme de Fr. Séb. de Kitzingen, fille de la fille adoptive du maître de forges François de Thomassin.

Ce relevé nous apprend que les forges de La Sauvage et d'Hersérange rapportaient . . . . .	5.600 livres
que des prés et bois à La Sauvage, on tirait . . . . .	2.068 livres
et que les revenus des fermes sises à Sosnes (Barrois), Enhaut (al. Airsain), Rodange, Usigny, Godebrange, Niedercorn étaient de . . . . .	3.382 livres
au total environ . . . . .	11.050 livres

Tous ces biens fonds étaient devenus la copropriété de Henri d'Huart, par contrat de mariage en date du 17-2-1751 ü). Aussi s'installa-t-il avec son épouse à *La Sauvage* dont la modeste habitation fut changée en vaste château et le marais « Saint-Jean » transformé en splendides jardins français (4).

Le « val de la sauvage femme » tirait son nom d'une femme sauvage qui, il y a belle lurette, aurait fait sa demeure d'une des cavités du rocher de la Cronnière.

Le haut fourneau qui se trouvait dans la vallée traversée par le Roerbach (formé par les « fontaines » de Hussigny et de Godbrange) datait de 1623. Il fut construit par Gabriel Bernard, bourgeois de Longwy, à la suite d'une autorisation du 24-8-1614 émanée de l'archevêque de Trèves, seigneur du lieu, et d'une autorisation du 17-5-1615 établie par le duc de Lorraine, étant donné que la rive gauche du ruisseau de Godbrange et une partie des immeubles se trouvaient au-delà de la frontière du duché de Luxembourg.

Le 6-5-1624, le duc de Lorraine autorisa l'établissement d'une forge à deux affineries (5).

Le premier propriétaire ayant fait de mauvaises affaires, la forge et le fourneau de La Sauvage furent acquis par Fr. de Thomassin, seigneur de Rodange, prévôt d'Arrancy, et à qui appartenait aussi la forge d'Hersérange (Barrois), datant de 1575 et située à une lieue de La Sauvage.

De succession en succession, les deux forges arrivèrent aux mains de Barbe-Marie-Joséphine de Haën, épouse Elèvemont.

Voici quelques données citées pour caractériser la forge de La Sauvage en 1701. D'après la répartition des aides établie le 23 décembre de cette année, la forge était taxée à 75 fl 18 s 9 d. Ce montant correspondait à peu près à

---

\*) C'est donc à partir de cette date, et non en 1762, comme l'affirme J. Wagner (*La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des minettes*, 1921, p. 175) que « les barons d'Huart viennent présider aux destinées de l'usine de Lasavage ».